

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/12/19  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 10/01/20  
Affichage le : 31/01/20  
Transmission préfecture le : 31/01/20  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20200131-lmc1112293-BF-1-1  
Du : 31/01/20  
Délibération exécutoire le : 31/01/20

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 31 janvier 2020

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES  
FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE  
SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (T.F.P.B) POUR 2020**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3131-1, L. 3131-2, L.3211-1, L.3212-1, L. 3212-2 et suivants ;

Vu le Code général des impôts, et notamment ses articles 1586, 1639 A et 1636 B septies ;

Vu délibération du Conseil Départemental n°2019-CD-1-5999.1 en date du 20 décembre 2019 relative à la tenue du Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020,

Vu le budget primitif de l'exercice 2020, adopté par l'Assemblée départementale le 24 janvier 2020 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa commission des finances, des affaires européennes et générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe à 11,58% le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de l'année 2020.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 janvier 2020

### FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (T.F.P.B) POUR 2020

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas Dainville

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (7) : Hélène Brioix-Feuchet à Jean-François Raynal, Laurent Brosse à Catherine Arenou, Pierre Fond à Ghislain Fournier, Joséphine Kollmannsberger à Pauline Winocour-Lefevre, Karl Olive à Pierre Bédier, Alexandra Rosetti à Claire Chagnaud-Forain, Elodie Sornay à Marie-Hélène Aubert.